



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

RAPPORT ANNUEL
DE MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME
OPÉRATIONNEL
**INTERRÉGIONAL
FEDER BASSIN
DE LA LOIRE
2014-2020**

**RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS
BILAN AU 31/12/2020**

LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL FEDER BASSIN DE LA LOIRE 2014-2020

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 a été adopté fin 2014 par la Commission européenne. Le présent document vient présenter un résumé à destination du grand public des actions sur la mise en œuvre de ce Programme jusqu'à fin 2020.

La Région Centre-Val de Loire joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional (POI) Bassin de la Loire.

Elle en est l'Autorité de gestion au nom des autres Régions du Bassin de la Loire. À ce titre, elle est chargée de coordonner la mise en œuvre du programme et la planification des aides européennes.

Le saviez-vous ?

33 M€ C'est la dotation de l'Union européenne au titre du FEDER pour accompagner la mise en œuvre de projets ayant un impact sur l'ensemble du Bassin de la Loire. Le Fonds Européen de Développement Économique et Régional a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.



Ce programme s'articule autour de trois axes

LES DEUX PREMIERS AXES ET LEURS GRANDS OBJECTIFS

Le **3^e AXE** est consacré à l'Assistance technique permettant d'assurer la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional (POI)

BUDGET :
7,05 M€

OBJECTIF 1 S'attaquer au risque d'inondation et se préparer à résister à une crue majeure (**AXE 1**)

- Mettre en œuvre le Plan de Gestion du Risque d'Inondation du Bassin de la Loire, à travers les stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation.
- Sensibiliser au risque d'inondation, réduire la vulnérabilité, aider à la réalisation de plans de continuité d'activités.
- Préserver et restaurer les champs d'expansion des crues.
- Renforcer la connaissance.

BUDGET :
1 M€

BUDGET :
7,76 M€

OBJECTIF 2 Développer l'offre touristique et culturelle (**AXE 2**)

- Créer de nouvelles destinations touristiques interrégionales.
- Développer les itinérances douces.
- Véloroutes et voies vertes, avec des infrastructures cyclables en continu le long des vallées ligériennes.
- Préserver les zones humides des têtes de bassin et des vallées alluviales.
- Rétablir la continuité des cours d'eau.

BUDGET :
17,19 M€

OBJECTIF 3 Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes ligériens (**AXE 2**)

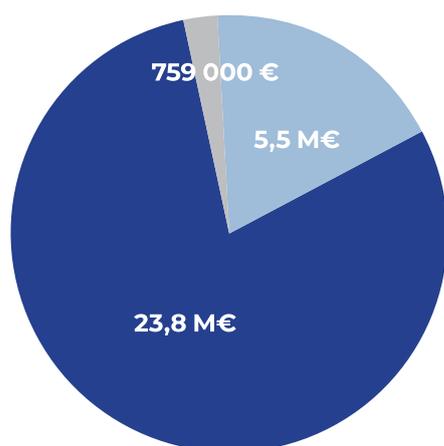
- Mieux connaître le fonctionnement des écosystèmes sur le Bassin de la Loire.
- Gérer et restaurer les continuités écologiques et sédimentaires.
- Faire revivre les populations de grands poissons migrateurs, comme le saumon, l'alose, la lamproie ou la truite de mer.



État d'avancement du programme opérationnel au 31/12/2020

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS AU TITRE DU PROGRAMME FEDER

FEDER



- Axe 1 : 84 opérations programmées, mobilisant 5,5 M€ de FEDER
- Axe 2 : 303 opérations programmées, mobilisant 23,8 M€ de FEDER
- Axe 3 : 1 opération programmée, mobilisant 759 000 € de FEDER

Le FEDER Bassin de la Loire, c'est 388 opérations mobilisant 30 M€, soit près de 91 % de la maquette financière.

GRÂCE AU FEDER LOIRE :

15 stratégies locales de gestion du risque d'inondation ont été adoptées et mises en œuvre.

102,69 km de véloroutes aménagés.

404,06 hectares de superficie d'habitat ont bénéficié d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation.

La stratégie du plan Loire grandeur nature V 2021-2027 adoptée

C'est dans le cadre de la stratégie Loire 2035 que les crédits FEDER du POI Loire 2014-2020 sont mobilisés. Cette stratégie de longs termes a été déclinée dans le plan Loire IV sur 2014-2020 et sera poursuivie entre 2021 et 2027 au titre du plan Loire V.

Cette nouvelle phase de mise en œuvre a été formalisée dans un document stratégique – plan Loire V 2021-2027 – construit à l'issue d'une importante concertation des acteurs en 2020. Elle poursuit la réalisation des 4 grandes orientations du plan à 2035 qui visent à :

1 - Réduire les conséquences négatives des inondations sur le territoire.

2 - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques.

3 - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin.

4 - Valoriser les atouts du patrimoine.

Ce plan s'appuie sur deux grands instruments financiers que sont :

- les crédits du Contrat de Plan Interrégional (CPIER) mobilisé par l'État, l'agence de l'eau Loire Bretagne et des 5 Régions du bassin de la Loire ;

- des crédits du FEDER mobilisés spécifiquement sur le plan Loire.

La pérennité de ces deux sources de financement a été actée sur la période 2021-2027 via un nouveau Contrat de Plan Interrégional – CPIER – et, pour le FEDER, au travers d'un axe interrégional Loire intégré dans le programme régional FEDER Centre-Val de Loire.





Des exemples de projet qui impactent le quotidien en Centre-Val de Loire

AXE 1 ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES AU RISQUE D'INONDATION



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ AU TITRE DE L'AXE 1

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DES BIENS ET DES POPULATIONS



Porteur du projet :
Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher

Lieu du projet : **41000 Blois**

Date du projet :
Du 01/01/2020 au 31/12/2021

Montant du projet : **796 000 €**

Montant du financement :
européen **159 200 €**



CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher porte le projet de travaux autour de la reprise du déversoir de la Bouillie et de sa digue d'entonnement côté Vienne. Le but : permettre la décharge du lit principal de la Loire et l'inondation de l'ancien chenal de la Bouillie en cas de crue. Cet ouvrage de sécurité hydraulique nécessite donc des aménagements afin de pouvoir remplir sa mission avec une efficacité optimale. Lors d'une crue, il assure une dérivation d'une partie du débit de la Loire vers le chenal d'écoulement du déversoir de la Bouillie. Il a notamment pour vocation de protéger le pont Jacques Gabriel qui relie les deux rives du fleuve. De plus, un traitement des secteurs impactés par la présence de terriers d'animaux fouisseurs au niveau de réservoir est à prévoir.

RÉSULTATS ATTENDUS

Avec ces travaux, il s'agira d'assurer la fiabilité du déversoir de la Bouillie jusqu'à une crue de référence (70 ans), ainsi que le bon fonctionnement du fusible et de la digue d'entonnement du déversoir pour un niveau d'eau supérieur.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ AU TITRE DE L'AXE 1

TRAVAUX DE SÉCURISATION D'UNE USINE D'EAU POTABLE

Afin de permettre de fournir aux habitants de l'agglomération de Nevers une bonne qualité d'eau traitée, notamment en période de crue, des travaux de sécurisation, d'extension et de réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable du Peuplier seul à Nevers étaient nécessaires. Ils ont pour but de maintenir l'usine de production d'eau fonctionnelle en cas d'inondation et ainsi garantir à 75 000 habitants de l'agglomération de Nevers un approvisionnement en eau dans le réseau urbain de distribution d'eau potable. Située en effet en zone inondable de la Loire, la station, en raison des événements climatiques de 2003 et 2008, n'avait pas été en mesure de maintenir l'eau propre à la consommation humaine pendant plusieurs jours.



RÉSULTATS ATTENDUS

Après ces travaux, l'usine a une capacité de traitement de 700 mètres cubes par heure. De plus, avec ces aménagements, on a sécurisé davantage cette unique unité de traitement de l'eau potable des communes de l'agglomération de Nevers.



Porteur du projet :
Communauté d'agglomération de Nevers

Lieu du projet :
58000 Nevers

Date du projet :
Du 01/06/2018 au 31/12/2020

Montant du projet : **3 908 228 €**

Montant du financement
européen : **750 000 €**



AXE 2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE PAR LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ AU TITRE DE L'AXE 2

SUIVI DE LA COLONISATION DU BASSIN DU CHER PAR L'ANGUILLE



CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Cette opération consistait à mener un suivi et une analyse sur certains tronçons de rivière, afin de fournir aux acteurs locaux des éléments d'aide à la décision et des indicateurs plus fiables au sujet de la restauration de la continuité écologique. Il s'agissait d'utiliser l'outil EPA (Échantillonnage Ponctuel d'Abondance) de diagnostic des populations d'anguilles et de leurs habitats en cours d'eau, à l'aval immédiat d'ouvrages hydrauliques (berges, radiers, enrochement en pied de barrage, etc.). Les objectifs visés

étaient d'évaluer l'effet des barrages sur la dispersion de l'espèce et de servir de base à l'évaluation de gains post-restauration de la continuité écologique afin de prioriser les interventions.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Parmi les résultats attendus figuraient notamment la création d'indicateurs de suivi pour évaluer les gains liés aux travaux sur la dispersion de l'espèce sur le bassin, ou encore la sensibilisation des acteurs et du grand public sur l'effet des barrages sur la migration de l'anguille.

Porteur du projet :
Syndicat mixte Établissement Public Loire

Lieu du projet : **45000 Orléans**

Date du projet :
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Montant du projet : **65 614 €**

Montant du financement européen : **26 245 €**



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ AU TITRE DE L'AXE 2

RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE DE L'ALLIER SUR L'ÎLE DES CAILLOUX



Porteur du projet :
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)

Lieu du projet :
63210 Maringues

Date de réalisation :
01/01/2018 au 31/12/2020

Coût éligible : **74 301,28 €**

Montant du soutien :
14 185,41 €

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La protection de berge de l'Île des Cailloux à Maringues (63), datant des années 1970, n'avait plus de réelle utilité et bloquait au contraire la dynamique de l'Allier. Ainsi, le CEN Auvergne a réalisé, en septembre 2019, des travaux d'effacement de cette protection en enrochement longue de 140 mètres. Le but : préserver et restaurer localement la dynamique fluviale de l'Allier. En pratique, il s'agissait aussi de protéger

la biodiversité et de gérer de manière plus efficace les risques d'érosion.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les résultats escomptés ne se sont pas faits attendre. Dès les mois suivants, la restauration de la dynamique latérale de la rivière, on a pu observer un recul de berge par érosion de près de 30 mètres et la formation par la rivière Allier d'un nouveau méandre. Des résultats qui ont permis de rassurer les acteurs locaux sur le bien-fondé de la démarche.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'analyse des différents axes du programme a permis d'identifier certaines améliorations à mettre en œuvre dans la conduite de celui-ci :

- Poursuivre la bonne dynamique de programmation et de réalisation du programme ainsi que la bonne coopération avec les services de l'État et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Éviter les dégagements d'office et atteindre les objectifs du cadre de performance.
- Conserver d'un taux d'erreur largement inférieur à 2 % témoignant de la bonne gestion du programme par l'autorité, au regard du seuil fixé par la réglementation européenne.



AXE 1

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES AU RISQUE D'INONDATION

-  • Programmation en progression grâce aux nouvelles opérations programmées en 2020.
-  • Les territoires couverts par des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) peuvent dès à présent construire leurs plans d'actions dont une partie est éligible au programme.

AXE 3

ANIMER ET GÉRER LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL FEDER BASSIN DE LA LOIRE

-  • La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER Loire permet de conclure à une consommation totale de la maquette.

AXE 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE PAR LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

-  • La programmation 2020 a essentiellement porté sur les dossiers de l'appel à projets visant à améliorer et à valoriser les connaissances sur les poissons migrateurs du bassin de la Loire. Les crédits du FEDER et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont été mobilisés à parité pour financer les projets retenus.
-  • L'enjeu de fin de programme concernant le projet du barrage de Poutès vise à optimiser la consommation des crédits restants pour financer des opérations potentielles importantes en 2020-2021.

LA CRISE SANITAIRE : L'AUTORITÉ DE GESTION RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE S'ADAPTE



1. REACT-EU pour faire face à la crise sanitaire

La crise sanitaire mondiale de la COVID-19 a produit des impacts considérables sur l'ensemble des Régions françaises dont les 5 Régions du territoire du bassin de la Loire.

Pour faire face à cette crise de grande ampleur, l'Union européenne a déployé une feuille de route pour la relance dotée de ressources nouvelles au titre des fonds structurels (FEDER, FSE) dans le cadre du dispositif de REACT-EU. Ces nouveaux crédits ont pour objet d'accompagner spécifiquement les territoires sur des thématiques précises pour réparer à la fois les dommages de la crise mais aussi préparer une reprise écologique, numérique et résiliente. Parmi ces priorités, celle qui vise la transition écologique s'inscrit pleinement dans la stratégie Loire 2035 et de sa déclinaison sur la période 2014-2020 au titre notamment du POI. En 2021, l'autorité de gestion propose de mobiliser les crédits REACT-EU attribués au Programme Interrégional Loire en appui au développement des mobilités douces.



2. Les actions entreprises par l'Autorité de gestion pour assurer la continuité de la programmation et des paiements pendant la crise sanitaire :

Le travail de programmation et de coordination du POI à distance a été systématisé pour assurer la continuité de l'activité du programme et limiter les perturbations qui auraient pu affecter sa mise en œuvre. D'autre part, la certification des dépenses s'est déployée à distance et les procédures administratives ont été fluidifiées pour s'adapter aux mesures sanitaires de limitation des déplacements et des contacts.



La crise ayant affecté la capacité des bénéficiaires à réaliser les projets dans les délais, les durées de réalisation des conventions attributives d'aide FEDER ont été prolongées de manière exceptionnelle et temporaire de 6 mois pour les dates comprises entre le 31/03/2020 et le 21/12/2020.

En termes financiers, il a été décidé par arrêté de porter le pourcentage de l'avance UE de 30 à 50 % de manière temporaire pour les opérations présentées à partir du comité de programmation de mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL BASSIN DE LA LOIRE

L'évaluation réalisée entre juillet 2020 et janvier 2021 a visé à apprécier la contribution d'une partie de l'axe 2 du Programme Opérationnel Interrégional au développement économique touristique, via la priorité d'investissement : Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels.

Cette dernière s'est structurée autour des grands types de réalisations et des outils méthodologiques disponibles et mobilisables, soit : reconstitution de la logique d'intervention, bilan physico-financier, 5 études de cas approfondies et des entretiens et réunion d'échange avec les responsables des différentes régions concernées par le POI.

CONSTATS

Le FEDER a contribué au renforcement de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux via une meilleure continuité des tracés véloroutes-voies vertes, en particulier en amont de la Loire et le long des affluents afin de compléter le parcours de l'Eurovélo 6, et le développement d'offres touristiques sur quelques zones territoriales emblématiques du patrimoine ligérien.

En matière de développement des véloroutes voies vertes, plus de 190 km ont été créés ou aménagés et des premières retombées positives ont pu être observées sur la fréquentation de ces axes. Des retombées économiques ont pu être évaluées à

près de 4,5 M€/an, directement liées aux dépenses des cyclistes. D'autres impacts positifs sont avancés parallèlement : sécurité des cyclistes, mobilité urbaine et périurbaine, ainsi que l'amélioration du continuum écologique. Le FEDER permet notamment de d'assurer des projets de qualité avec des aménagements paysagers et restauration d'espaces verts.

La contribution effective des autres projets soutenus par le POI à l'attractivité du bassin ligérien est plus difficile à isoler et à chiffrer, mais une hausse globale de fréquentation touristique a pu être relevée dans plusieurs des territoires concernés par des opérations du POI (cf. études de cas). Cette dernière est notamment liée à une meilleure visibilité de l'offre, un transfert des visiteurs d'un site à l'autre et la création de jalonnements touristiques du territoire.

ENJEUX ET PRÉCONISATIONS SUR LA STRATÉGIE GLOBALE DU PROGRAMME 2021-2027 :

Reconduire une enveloppe tourisme comparable à la période 2014-2020, pour réaliser le potentiel de développement touristique, en particulier de pleine nature.

Adapter le périmètre d'intervention à la géographie touristique : logique d'itinéraire tourisme ou encore développement du tourisme nautique à renforcer (affluents et canaux de la Loire).



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 ORLÉANS CEDEX - 02 38 70 30 30
www.centre-valde Loire.fr - www.europecentre-valde Loire.eu

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL FEDER BASSIN DE LA LOIRE 2014-2020

agencescoopcommunication 12365-MEP- 2021 - **crédit photo** : Yannick PIROT